Palais de justice de Limoges | Haute-Vienne

livraison
avril
2016

Fiche signalétique

Acteurs

Maître d'ouvrage
Ministère de la Justice

> Direction des services judiciaires

> Secrétariat général

Maîtrise d'ouvrage déléguée
Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ)

Maîtrise d'œuvre
> Agence Nicolas Michelin & associés, Batiserf, Deerns, bureau Michel Forgue et Peutz

Entreprise de travaux
> Bouygues Bâtiment Centre-Sud-Ouest (ex : DV construction)

Contrôleur technique
> Socotec

CSPS
> Veritas

Les chiffres clés

Le chantier
> Montant des travaux : ***16 989*** millions d'euros HT

> Durée du chantier : ***29*** mois pour le bâtiment principal et 5 mois pour le parvis

> Surface du palais de justice : ***5 919 m²*** de surface de plancher

> Personnes employées : jusqu'à ***100*** ouvriers, en période de pointe, tous corps de métier confondus

Le calendrier
> Novembre 2013 : démarrage des travaux

> Avril 2016 : remise des clés au ministère de la Justice

> 13 juin 2016 : première audience

> Décembre 2016 : achèvement des travaux du parvis

Le palais de justice dans ses grandes lignes
> Sous-sol :
- accès des fourgons
- espace fouille et cellules (individuelle, double et collective)
- locaux techniques
- archives et scellés
- parking escortes et parking pour le personnel

> Rez-de-chaussée :
- salle des pas perdus
- services d'accueil, PCS
- 4 salles d'audience publiques, dont 2 équipées pour les audiences pénales
- 5 salles d'audience de cabinet

> 1er étage :
- tribunal de commerce
- tribunal pour enfants
- service d'application des peines
- espace pour les avocats

> 2e étage :
- tribunal d'instance
- tribunal de grande instance (instruction)
- cafétéria

> 3e étage :
- tribunal de grande instance (parquet, présidence, chambres civiles et de la famille, chaîne pénale)

Les personnels
117 postes de travail permanent, dont ***60*** pour le tribunal de grande instance, ***25*** pour le tribunal d'instance et ***9*** pour le tribunal de commerce.

sommaire

4

Un palais au service d'une justice plus efficiente

Le nouveau palais de justice de Limoges regroupe les tribunaux de grande instance, d'instance et de commerce sur la place Winston-Churchill, où se font face le musée national de la Porcelaine et la maison d'arrêt.

10

3 questions à Michel Delplace, architecte, agence Nicolas Michelin & associés

L'architecture du palais de justice s'intègre de façon cohérente à l'ensemble de la place. Le bâtiment est magistral sans être oppressant. La blancheur des carreaux de porcelaine renvoie l'image d'une justice simple et claire.

18

Visite guidée

Grâce à l'implication des équipes, le bâtiment a été particulièrement bien pensé dans la structuration des circulations des différents publics (fonctionnaires, magistrats, justiciables…).

^ Le parvis, magistral, est ouvert pour laisser le regard s'échapper.

Les tribunaux de grande instance (TGI), d'instance et de commerce de Limoges sont désormais regroupés dans un nouveau palais de justice, qui a ouvert ses portes au public en juin 2016. Situé en centre-ville, place Winston-Churchill, il se trouve à proximité du palais historique de la place d'Aine, qui conserve en ses murs la cour d'appel, rejointe en juin par le service administratif régional (à la suite du déménagement du TGI vers le nouveau bâtiment). Fonctionnaires et magistrats de l'ensemble des tribunaux bénéficient ainsi d'un bâtiment moderne et confortable, à la hauteur de leurs missions et des attentes des justiciables.

Un palais au service d'une justice plus efficiente

« Alors que les juridictions étaient éclatées sur plusieurs sites, ce qui rendait difficiles la cohésion et les solidarités, nous allons retrouver l'unicité de la justice, se réjouit Didier de Séqueira, président sortant du tribunal de grande instance et aujourd'hui secrétaire général de la première présidence de la cour d'appel de Limoges. Nous y gagnerons en cohérence et en efficacité. »

Ainsi qu'en coûts de gestion, comme le rappelle Bernard Perrier, magistrat réserviste : « Cette nouvelle organisation permettra de mettre fin à cinq baux et d'économiser environ 500 000 euros par an de loyers. C'est une opération qui était attendue et utile à plus d'un titre. »

Soucieux de tirer le maximum de bénéfices de cette réorganisation, Lydie Auroux, directrice de greffe, et Jean-Pierre Desbordes, magistrat réserviste, ont assidûment étudié les différentes options de mutualisation offertes par le projet. En ce qui concerne l'accueil, tout d'abord, grâce à la création du guichet unique de greffe et, bientôt, du service d'accueil unifié des justiciables, préconisé par le ministère de la Justice dans le cadre de la réforme judiciaire J21.

^ Le regroupement des tribunaux de grande instance, d'instance et de commerce de Limoges permet de rationaliser le fonctionnement.

^ La sobriété des couleurs choisies, qui passe notamment par l'utilisation de la bichromie pour la salle des pas perdus, fait écho à la solennité des lieux.

« Nous avons aussi mutualisé les salles d'audience, ajoute Lydie Auroux, et rationalisé certaines tâches très concrètes, avec la mise en place d'une gestion commune des fournitures ou de la reprographie. » « Plutôt que de laisser chacun s'en charger, argumente Jean-Pierre Desbordes, un même service prend en charge les procédures pénales numérisées et les copies de jugement. »

Attentive à ces projets mobilisateurs, l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) a veillé à ce que l'architecture du palais les rende possibles : « Nous avons apporté notre expérience sur la fonctionnalité du bâtiment et ainsi aidé l'architecte dans son travail de conception », souligne Yannick Laurenty, chef de projet à l'APIJ. Avant de se réjouir que la réussite du projet tienne, plus largement, à « l'implication de tous les acteurs et à leur grand professionnalisme ».

Une conduite du changement bienveillante

La mise en place, dix-huit mois avant la livraison du palais, d'un comité de pilotage et d'une dizaine de groupes de travail thématiques (conception de l'accueil, répartition des bureaux, informatique, etc.) aura permis de préparer collectivement les différents déménagements des juridictions. « Nous avons considéré de nombreuses problématiques pour que l'emménagement soit le plus serein possible, précise Lydie Auroux. Nous avons même procédé à une répartition nominale des bureaux et de la place de chacun dans les bureaux collectifs, en étant attentifs aux cohérences de services afin de respecter la chaîne pénale, par exemple. » La mise en service d'un nouveau serveur informatique a également été anticipée pour que le 13 juin, à l'ouverture du palais, tout soit opérationnel. »

« Cette attention portée à la chaîne pénale est une vraie réussite, juge Gilbert Emery, le procureur de la République. Dans l'ancien palais, tout était séparé, et je devais sans cesse traverser la salle des pas perdus pour aller voir les substituts ou la permanence pénale. Aujourd'hui, la proximité rend les relations plus fluides. »

C'est aussi le déménagement proprement dit que les personnels, accompagnés par l'APIJ, ont préparé très en amont : « Nous avons travaillé avec les utilisateurs, notamment avec la directrice de greffe, pour les conseiller sur leurs habitudes de stockage en prévision de l'aménagement de leurs bureaux, note Yannick Laurenty. Nous avons aidé la juridiction à chercher un spécialiste du déménagement qui évalue les volumes et le phasage du déménagement, en lien avec le volet informatique. »

« Je salue le travail extraordinaire réalisé par les deux directrices de greffe, conclut Didier de Séqueira. Elles ont dû préparer le déménagement en plus de leur travail quotidien ! » « C'était un challenge intellectuel et organisationnel, retient Lydie Auroux. J'ai été ravie de le relever. C'était très stimulant ! » « Grâce à ce travail effectué en amont, le déménagement s'est bien passé, estime Benoît Giraud, président du TGI de Limoges. Il faut maintenant que les services des différentes juridictions –qui ne se connaissaient pas– apprennent à travailler ensemble et à penser de façon globale, à l'échelle de toute la juridiction. Cette nouvelle communauté de vie, qui se retrouve matériellement dans le palais, n'est pas complètement dans les têtes ; c'est à nous de la faire éclore petit à petit. Il nous appartient de créer ce nouveau vivre-ensemble. »

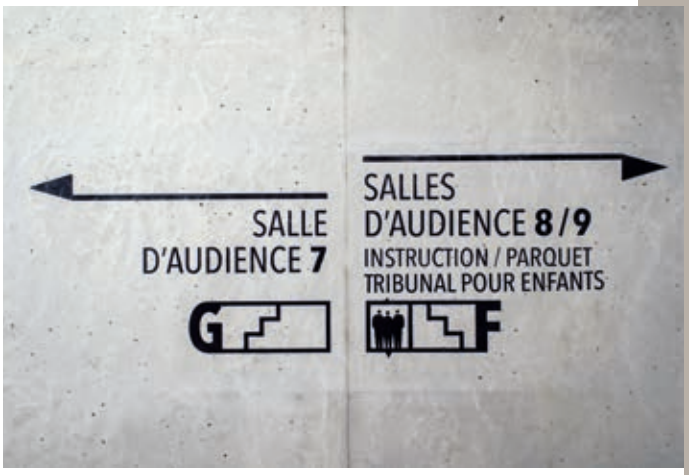

∧ > Signalétique claire et service d'accueil unique du justiciable : tout est organisé pour recevoir et orienter le public dans les meilleures conditions.

ACCUEIL
ACCUEIL UNIQUE
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE / TRIBUNAL D'INSTANCE

3 questions à Michel Delplace, architecte, agence Nicolas Michelin & associés

Quelles contraintes avez-vous dû prendre en compte pour intégrer le nouveau palais dans son environnement ?

Tout d'abord, nous avons pris en compte les contraintes du plan local d'urbanisme, en termes de hauteur, ainsi que la forme triangulaire et la déclivité de la parcelle.
Ensuite, nous avons été attentifs aux vis-à-vis, pour orienter le palais, notamment pour éviter les vues directes sur le mur d'enceinte de la maison d'arrêt.
Enfin, la principale contrainte à laquelle nous avons été confrontés était d'ordre organisationnel : pendant toute la durée du chantier, nous avons dû préserver l'immeuble Faure, situé au nord-est de la parcelle. Il a été démoli au cours de l'été 2016, une fois le palais de justice ouvert. C'est alors seulement que nous avons pu amorcer la construction du parvis, de l'entrée principale et de l'auvent, qui finissent de donner toute son ampleur et son identité au bâtiment.

Quelle image avez-vous cherché à renvoyer ?

Nous avons voulu que le palais de justice de Limoges marque de façon solennelle l'angle de la place Winston-Churchill. La place étant en contrebas, nous avons souhaité que la vue sur le palais ait quelque chose de magistral, sans être oppressante. La percée sous l'auvent a ainsi vocation à laisser le regard s'évader à l'horizon. Quant au choix des matériaux et des couleurs du parvis, ils renvoient symboliquement, grâce à la blancheur de la porcelaine de Limoges, l'image d'une justice simple et pure.
Les façades se veulent également nobles et emblématiques d'une institution régalienne : elles sont composées de meneaux élancés et donnent un aspect monolithique à l'édifice. Les meneaux ont été réalisés dans de grands moules de 12 mètres de long, dont la variation des réglages a permis, pour des raisons techniques et esthétiques, d'offrir une géométrie différenciée et rythmée.
Cette façade composée, blanche, cubique et ouverte sur la ville, donne à voir le pouvoir de l'institution, tout en affirmant sa proximité et son accessibilité.

^ Le parvis, imposant, laisse grandement passer la lumière, tout en protégeant l'entrée du palais.

^ Les deux cours centrales apportent de la lumière naturelle aux bureaux. Ici, un bureau dont le mobilier a été réalisé par les personnes détenues.

Quels principes ont guidé l'agencement des espaces intérieurs ?

Le plan général du palais est clair et fonctionnel, il garantit la séparation entre les lieux ouverts au public et ceux qui sont réservés aux personnels.
Grâce à sa forme en S, le bâtiment se développe autour de deux cours centrales qui apportent un éclairage naturel aux bureaux du premier étage et à la salle des pas perdus. Cette dernière a fait l'objet de beaucoup d'attentions et d'innovations : conçue comme une large avenue intérieure, très lumineuse, elle comporte une césure à mi-longueur, pour délimiter deux séquences, avec deux ambiances différentes : l'une pour la partie civile, l'autre pour la partie pénale. L'orientation de la salle des pas perdus et le système de bagues optiques que nous avons imaginé permettent une mise en scène de la lumière, avec une alternance d'ombre et de lumière au cours de la journée, sur toute la longueur de la galerie.

^ Exemple de signalétique.

^ Partie civile et partie pénale ont bénéficié d'un traitement distinct au sein de la salle des pas perdus, conçue comme une large avenue intérieure.

^ Les salles d'audience sont claires et lumineuses. Les box ont été prévus pour faciliter la communication entre le prévenu et son avocat.

Visite guidée

La place Winston-Churchill, où se font face depuis plusieurs décennies le musée national de la Porcelaine et la maison d'arrêt de Limoges, accueille désormais le nouveau palais de justice. Noble et élégant, il renouvelle l'identité de cette vaste place pentue. Loin d'en fermer la perspective, il offre, grâce à son auvent aérien, percé d'une fenêtre qui s'ouvre sur le ciel, une véritable échappée visuelle.
« Ce grand cube évidé sur deux faces, qui forme l'entrée du palais, est à la fois sobre et solennel, estime Benoît Giraud, président du TGI. Il donne une image moderne de la justice, tout en reprenant certains codes classiques des palais du XIXe, c'est une grande réussite ! »

Des défis techniques en série

Depuis le parvis, réalisé fin 2016 (après la démolition de l'immeuble Faure), les justiciables entrent dans la salle des pas perdus par une porte vitrée de plain-pied, qui symbolise la transparence et la proximité de la justice.
Atypique, la salle des pas perdus se déploie, telle une large avenue intérieure, sur 6,2 mètres de large, 6 mètres de haut et plus de 30 mètres de long.
La lumière y pénètre abondamment par une verrière zénithale dont l'installation a exigé une demande d'avis technique d'exécution. « Les panneaux de verre sont très grands, et la pente de la verrière est quasiment nulle, indique Stéphane Monaco, directeur du chantier pour la société Bouygues construction. Il nous a donc fallu demander un avis technique expérimental (Atex) et prévoir un système de poutres de soutien spécifique », à la fois résistant et discret.
Également sophistiquée, la réalisation des escaliers du palais a nécessité le recours à des savoir-faire très techniques, qu'il s'agisse des escaliers suspendus réservés aux magistrats ou de ceux, en béton, qui conduiront les justiciables au tribunal de commerce, d'un côté et au tribunal pour enfants, de l'autre : « Pour couler des voiles de béton de 12 mètres de haut, comme cela était voulu par l'architecte, il a fallu à la fois surveiller la pression du béton et choisir un béton enrichi en ciment afin de garantir un aspect esthétique

La réalisation des escaliers du palais a nécessité le recours à des savoir-faire très techniques.

^^ le parvis, dont les travaux ont débuté à l'été 2016, après l'ouverture du palais, donne désormais toute son identité au bâtiment.

^ La façade du palais est composée de 15 000 carreaux de porcelaine de Limoges.

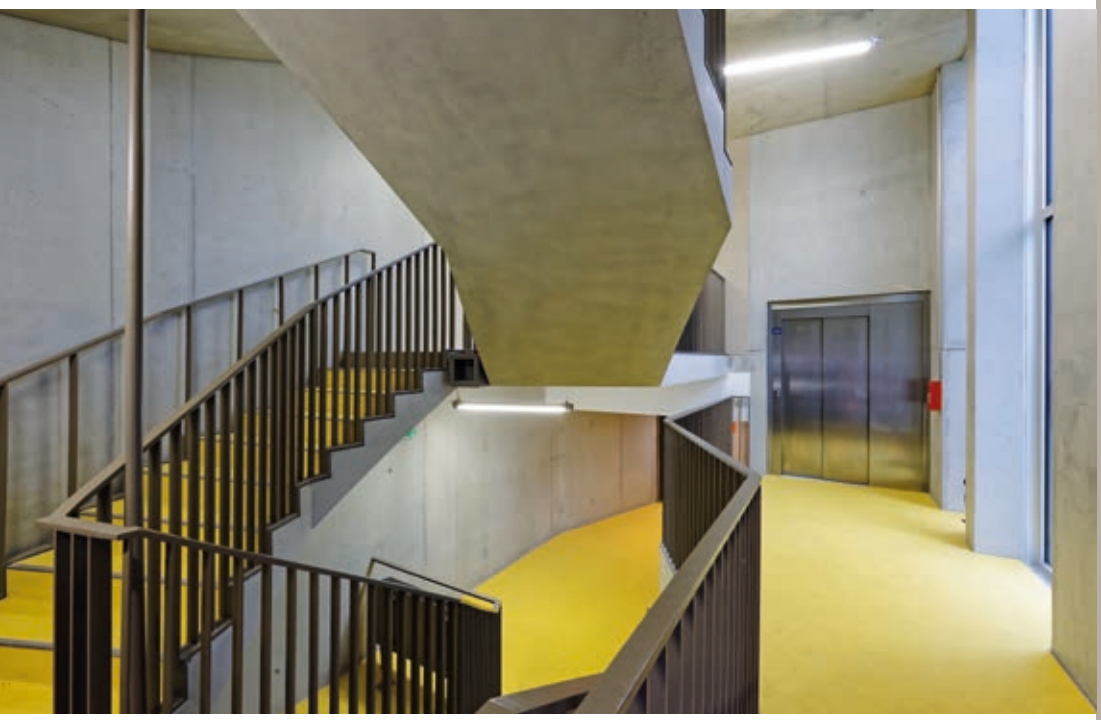

^^ Les accès au palais sont contrôlés et répartis en fonction du public : en haut, l'accès réservé aux personnels ; en bas, les attentes gardées pour les prévenus.

Près de quatre prototypes ont été nécessaires pour réaliser le motif en relief des carreaux de porcelaine qui habillent la façade.

uniforme, souligne Stéphane Monaco. C'est un des défis que nous avons dû relever. »
Au même titre que la mise en place des quelque 190 meneaux de 12 mètres de haut qui composent la façade : fabriqués près d'Angoulême, il a fallu mettre au point un système de berceaux pour les transporter et avoir recours à une infrastructure de levage pour les mettre debout ! Le dernier défi a été la façade du parvis : la porcelaine est intégralement fabriquée à Limoges par une référence nationale, la maison Bernardaud. Près de quatre prototypes ont été nécessaires afin de réussir à réaliser le motif en relief dessiné par l'architecte et de permettre la production des 15 000 carreaux qui habillent la façade.

Une répartition claire des espaces

À l'exception du rez-de-chaussée et du premier étage, les accès du palais sont contrôlés, de manière à limiter les contacts entre les fonctionnaires et les magistrats, d'un côté, et les justiciables, de l'autre. Les deuxième et troisième étages, occupés par le tribunal d'instance et le tribunal de grande instance, sont ainsi des espaces totalement dédiés au tertiaire et réservés aux personnels détenteurs d'un badge. L'accès au sous-sol, par lequel arrivent les fourgons sécurisés, est, quant à lui, particulièrement étanche du reste du palais.
En revanche, très accessibles, les quatre salles d'audience, que les magistrats rejoignent par une circulation qui leur est réservée, sont bien isolées du bruit et de l'agitation extérieurs, grâce à un sas d'accès qui les sépare de la salle des pas perdus et à une acoustique à la hauteur des besoins de ces lieux de parole et d'écoute que sont les tribunaux. Très épurée, avec un mobilier en bois de chêne du Limousin, la décoration y est neutre.
Dans les salles pénales, l'aménagement des box reliés au circuit des personnes détenues, a profité de l'expertise acquise par l'APIJ : « Nous avons perfectionné l'agencement des box, donne pour exemple Yannick Laurenty, chef de projet à l'APIJ, afin de laisser possible la communication entre les détenus et leur avocat, en intégrant les exigences de sécurité les plus récentes. »

C'est aussi en matière de maintenance et d'exploitation que le palais de justice de Limoges aura bénéficié du retour d'expérience de l'APIJ : « Nous avons demandé au maître d'œuvre de se présenter avec un spécialiste de l'exploitation-maintenance, explique Yannick Laurenty. Il a dû aider à choisir l'exploitant et doit rester disponible pendant un an, afin d'accompagner la prise en main du palais par ses utilisateurs. » « C'est une façon de nous responsabiliser », reconnaît Michel Delplace, l'architecte. La présence de passerelles d'intervention pour accéder aux coulisses techniques des salles d'audience fait partie des réponses apportées par le maître d'œuvre à la demande de l'APIJ d'anticiper les problématiques de maintenance de l'équipement.

Des espaces tertiaires agréables à vivre

Avec 2,8 mètres de hauteur sous plafond, la plupart des bureaux affichent de beaux volumes, tout en respectant les normes de superficie imposées par France domaine. « Dès que cela a été possible, nous avons prévu des portes de grande hauteur, note Michel Delplace, cela donne du caractère aux pièces. Les utilisateurs quittent un palais ancien pour un bâtiment contemporain, nous avons fait attention à ce que cette transition ne soit pas trop brutale. » « Il manque simplement des espaces d'attente pour nos visiteurs, regrette Gilbert Emery, le procureur de la République. En dehors de ça, le palais est agréable à vivre. » La sobriété des couleurs choisies (bordeaux, bleu, vert foncé et beige) respecte, de son côté, la solennité à laquelle sont habitués les fonctionnaires et les magistrats de la justice.

Autre élément important de confort, le système de chauffage et de rafraîchissement choisi se veut très innovant : des dalles actives dans lesquelles circule de l'eau (chaude, l'hiver ; froide, l'été) ont été installées dans les planchers ; elles diffusent chaleur ou fraîcheur par le sol et par le plafond. Le choix des baffles acoustiques en mousse, qui ont été accrochés au plafond –sur une distance totale de près de 7 kilomètres– s'est fait avec pour double critère d'assurer l'insonorisation des bureaux, sans nuire à l'efficacité des dalles actives. La qualité des conditions de travail des personnels, tout au long de l'année, en dépend.

^^ Une salle de réunion.

^ La cafétéria.

Cette plaquette a été éditée à l'initiative de l'APIJ.

Direction de la publication
Marie-Luce Bousseton, directrice générale

Coordination
Marion Moraes, responsable communication

Remerciements à
La Direction des services judiciaires et le Bureau de l'immobilier, de la sûreté des juridictions et de la sécurité des systèmes d'information (FIP2)

Le Secrétariat général et le Bureau des opérations et des études immobilières (BOEI)

Benoît Giraud, président du TGI

Gilbert Emery, procureur près le TGI

Didier de Séqueira, secrétaire général de la première présidence de la cour d'appel de Limoges

Jean-Pierre Desbordes, magistrat réserviste

Bernard Perrier, magistrat réserviste

Lydie Auroux, directrice de greffe du TGI

Michel Delplace, architecte, agence Nicolas Michelin & associés

Stéphane Monaco, ingénieur des travaux Bouygues Bâtiment

Ont participé au sein de l'APIJ
Nicolas Vidal
Elena Carlini
Yannick Laurenty
Marie-Bénédicte Caumette
Benoît Gars
Aurélien Defigier

Maquette et mise en page Anatome
Rédaction Isabelle Friedmann
Crédits photographiques Pascal Aimar / Tendance Floue
Impression Fabrègue

L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) est un établissement public administratif créé le 31 août 2001, sous la tutelle du ministère de la Justice.
Principal service constructeur du ministère, elle a pour mission de construire, de rénover et de réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer.
Elle participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires.
L'Agence pilote plus d'une quarantaine d'opérations.
Ses équipes opérationnelles pluridisciplinaires, composées d'ingénieurs et d'architectes, appuyées par des services administratifs, juridiques et financiers, lui permettent d'assurer des interventions étendues, depuis les recherches, études et acquisitions foncières, jusqu'à la programmation, aux études et travaux, sous toutes les formes de la commande publique.

La construction d'un nouveau palais de justice à Limoges donne lieu au regroupement de plus de 110 fonctionnaires et magistrats, jusqu'à présent dispersés sur les différents sites occupés par les tribunaux de grande instance, d'instance et de commerce. De quoi faciliter le travail des personnels, tout en clarifiant le fonctionnement de la Justice aux yeux des justiciables.

Conduit par l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ), maître d'ouvrage pour le compte du ministère de la Justice, ce chantier a bénéficié de l'expérience acquise par l'Agence au fil de ses nombreuses opérations immobilières : de la conception à la construction, en passant par l'anticipation du déménagement ou encore des contraintes futures de maintenance, les attentes et les besoins des utilisateurs ont été pris en compte par l'APIJ et le maître d'œuvre.

Le nouveau palais de Limoges, définitivement achevé depuis fin 2016, offre à tous des conditions de travail et d'accueil à la hauteur des missions de la Justice du XXIe siècle.

APIJ - 30, rue du Château-des-Rentiers - 75013 Paris • Tél. 01 53 94 88 00 • www.apij.justice.fr • www.justice.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

APIJ